

# L'Afrique sous domination britannique et belge

*Michael Crowder\**

Il peut *a priori* paraître difficile, pour ne pas dire extravagant, de rapprocher les régimes coloniaux britannique et belge en Afrique tant il semble qu'ils aient été foncièrement différents. Tout au plus pourrait-on, comme s'il s'agissait d'un sujet d'examen à l'université, comparer en les opposant le régime colonial britannique au Nigéria et le régime belge au Congo (actuel Zaïre). Entre 1935 et 1945, la Grande-Bretagne contrôlait seize territoires africains, si l'on exclut l'Afrique du Sud, effectivement indépendante depuis 1931, et l'Égypte dont l'« indépendance » était sérieusement restreinte par la présence de troupes britanniques sur son sol, en particulier pendant la guerre. À l'opposé, la Belgique contrôlait une seule et énorme colonie, le Congo, à laquelle s'adjoignait le tout petit territoire du Ruanda-Urundi (actuels Rwanda et Burundi) placé sous son mandat. Depuis 1925, celui-ci était administré en tant que partie du Congo, exactement comme le Togo sous mandat britannique qui était administré comme s'il relevait de la Côte-de-l'Or (actuel Ghana).

À la différence de la France qui établit un système d'administration à peu près uniforme dans l'ensemble de ses quatorze colonies d'Afrique tropicale, la Grande-Bretagne mit sur pied des systèmes divers pour administrer ses dépendances africaines, de sorte qu'il est très difficile de faire à leur sujet la moindre généralisation. L'on passait ainsi de la Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe), où les colons blancs avaient obtenu en 1923 le droit de gérer eux-mêmes leurs affaires intérieures, à son voisin le protectorat du Bechuanaland

\* Décédé en 1988.

L'auteur tenait à remercier J. F. Ade Ajayi et N. Parsons pour leurs remarques sur les premières ébauches de ce chapitre.

(actuel Botswana), où les *dikgosi* («chefs» en langage colonial) avaient un pouvoir considérable sur l'administration des affaires courantes de leur peuple<sup>1</sup>. Toute tentative de généralisation concernant le régime colonial britannique en Afrique est rendue plus délicate encore par le fait qu'il n'était pas rare de rencontrer sur un même territoire plusieurs systèmes d'administration fonctionnant côte à côte. Ainsi, la population africaine clairsemée du protectorat du Bechuanaland était administrée, suivant les lieux, de l'une des quatre manières suivantes: administration indirecte (*indirect rule*) par l'intermédiaire d'un *kgosi* tswana dans les huit réserves «tribales»; administration de la société commerciale détentrice de la concession Tati; administration directe d'un magistrat britannique sur les terres de la Couronne; enfin, administration des juges de paix membres de la communauté des colons dans les divers blocks, terres réservées aux agriculteurs blancs. Au Nigéria, malgré l'amalgame effectué en 1914 par sir Frederick Lugard, l'administration indirecte appliquée au nord et au sud du pays présentait dans la pratique des différences sensibles, les provinces septentrionales ayant résisté avec succès jusqu'à la fin de la période qui nous intéresse à l'assujettissement à l'autorité centrale de Lagos<sup>2</sup>.

L'administration du Congo belge n'était pas plus uniforme que celle du Nigéria, car il fallait tenir compte de la diversité des structures sociales existant à l'intérieur de ses frontières et des besoins bien spécifiques des grandes plantations et des concessions minières, dans lesquelles il fallut mettre au point des modalités spéciales d'encadrement des Africains qui, de cultivateurs individuels, se trouvaient transformés du jour au lendemain en ouvriers salariés. Un système d'administration applicable à des paysans travaillant pour leur propre compte ne convenait évidemment pas aux ouvriers employés dans les plantations de palmiers à huile du groupe Lever ou dans les mines de cuivre du Katanga. L'administration indirecte à la manière belge n'avait pas non plus sa place dans les nouvelles agglomérations urbaines telles que Léopoldville (actuel Kinshasa), centre administratif et de petites industries, ou Elisabethville (actuel Lubumbashi), cité gérée par une compagnie minière, qui devaient l'une et l'autre connaître une expansion rapide au cours de la seconde guerre mondiale. Les provinces apparemment semblables du Ruanda et de l'Urundi présentaient cependant des différences. En Urundi «l'autorité des chefs ne fut jamais sérieusement remise en cause par l'administration. En fait, certains chefs réussirent à s'arroger des pouvoirs absolus dans leur province. Ils versaient ou non l'impôt uniquement selon leur bon vouloir<sup>3</sup>». Au Ruanda, en revanche, R. Lemarchand montre que «l'encombrante trinité des chefs — chef des terres, chef du troupeau, chef de guerre — était remplacée par l'autorité d'un chef unique et la Couronne devint, en conséquence, beaucoup plus importante qu'en Urundi<sup>4</sup>». Au Congo belge, de très nom-

1. Sur les méthodes employées par les Britanniques pour administrer les communautés africaines, voir M. Hailey, 1951, ouvrage indispensable.

2. Voir J. White, 1981.

3. R. Lemarchand, 1970, p. 70.

4. *Ibid.*, p. 79.

breux chefs traditionnels avaient été destitués et remplacés par les « chefs des Blancs », selon l'expression mémorable du gouverneur général Pierre Ryckmans. Les Belges n'en qualifiaient pas moins d'administration indirecte le système qu'ils avaient mis en place au Congo et dans le territoire sous mandat.

Par-delà les nombreuses différences qu'il est possible de discerner entre les administrations des deux puissances coloniales, sans parler de celles existant dans les territoires eux-mêmes, les deux systèmes furent soumis, entre 1935 et 1945, à des tensions considérables qui devaient avoir des répercussions profondes non seulement sur les modalités de l'administration coloniale mais aussi sur les réactions des Africains auxquels elle s'appliquait. Des changements majeurs furent déclenchés par la grande crise économique dont l'onde de choc se propagea dans toute l'Afrique à partir de 1933. Peu de temps après éclatait la seconde guerre mondiale, qui allait constituer, de diverses manières, une expérience traumatisante tant pour les gouvernants que pour les gouvernés de l'Afrique britannique et, surtout, de l'Afrique belge, où, après la conquête de la Belgique par les nazis, le Congo devint dans la pratique un État-colonie indépendant.

Pour aborder l'histoire de l'Afrique britannique et belge entre 1935 et 1945, il faut donc renoncer à la tentation d'établir une nette distinction entre les systèmes d'administration des deux puissances et entre leurs stratégies respectives d'exploitation. Il faut plutôt faire le tri entre les divers instruments d'administration et de développement qu'elles adoptèrent l'une et l'autre, pour faire apparaître l'éventail complet des formules politiques et économiques appliquées par les gouvernants aux gouvernés. La gamme de ces formules s'étendait du peu d'initiative économique et politique concédé à l'Africain, en Rhodésie du Sud par exemple, à la très large participation des Africains au processus politique et économique, du moins selon les normes coloniales de l'époque, que l'on pouvait observer en Côte-de-l'Or.

Ce qui vient d'être dit a trait principalement aux superstructures du régime colonial, mais l'essentiel est de savoir comment les différents types d'administration, aussi bien britanniques que belges, ont affecté les conditions de vie — sociales, économiques, politiques et culturelles — des Africains auxquels ils s'appliquaient. C'est ici que les deux grands événements planétaires que furent la dépression et la seconde guerre mondiale, avec leurs conséquences si dramatiques pour les Africains, apparaissent comme des révélateurs nous permettant de comprendre sous ses divers aspects l'impact du régime colonial et les réactions variées qu'il a suscitées lorsqu'il s'est imposé. La seconde guerre mondiale, très négligée dans l'ensemble de l'historiographie de l'époque coloniale en Afrique, commence depuis peu à recevoir l'attention qu'elle mérite<sup>5</sup>. Jusqu'à une époque récente, il était couramment admis que la seconde guerre mondiale avait marqué un tournant dans l'histoire coloniale de l'Afrique car ce fut le moment où les Français et, plus encore, les Britanniques commencèrent

5. Voir en particulier le numéro spécial du *Journal of African History*, vol. 26-4, 1985; D. Killingray et R. Rathbone, 1986.

à envisager sérieusement de remettre le pouvoir politique entre les mains de leurs sujets africains, lesquels passèrent, pendant les années de la guerre, d'une attitude d'acceptation passive à un rejet de plus en plus nettement exprimé de la tutelle coloniale. Certains spécialistes soutiennent cependant aujourd'hui que c'est autant la dépression que la guerre elle-même qui se trouve à la racine des changements qui aboutirent à la « décolonisation » et au rapide transfert du pouvoir aux Africains dans les colonies britanniques, belges et françaises<sup>6</sup>. Par suite de l'effondrement du marché mondial qui survint avant la guerre, les puissances coloniales eurent des difficultés à approvisionner leurs sujets en marchandises tandis que la crise sapait leur confiance en leur mission impériale. Tant au sein qu'en dehors des ministères des colonies des diverses puissances métropolitaines, des réformateurs purent, dès avant la guerre, participer à la formulation de la politique coloniale. Ce qu'apporta la seconde guerre mondiale, ce ne fut pas tant l'initiative des réformes que l'impulsion nécessaire à des réformes déjà envisagées ou amorcées. Ainsi, en Afrique francophone, les réformes de Brazzaville prirent leur source dans celles qui avaient été introduites en 1937 par le gouvernement de Front populaire. De même, en Afrique-Occidentale britannique, les réformes économiques et sociales envisagées par le *Colonial Development and Welfare Act* [loi sur le développement et le bien-être social des colonies] de 1940 et les réformes constitutionnelles élaborées au cours de la seconde guerre mondiale ont toutes des antécédents dans la période d'avant-guerre. Inversement, en abaissant brutalement le pouvoir d'achat des Africains dans les villes comme en milieu rural, la dépression a alimenté un mécontentement populaire croissant à l'égard du pouvoir colonial, insatisfaction qui s'est manifestée dans de nombreuses régions par une agitation, des émeutes et des manifestations, dont la plus spectaculaire du point de vue politique aussi bien qu'économique a été, en 1937, le refus de vendre le cacao en Côte-de-l'Or. D'autres spécialistes, estimant que les réformes du British Colonial Office n'étaient pas un acte d'anticipation politique mais une simple réponse à la pression croissante des nationalistes, soulignent l'importance, à partir de 1936, de la « crise abyssinienne » qui révolta les intellectuels africains et renforça leur exigence de participer à leurs propres affaires.

## L'éventail des structures politiques et économiques dans les territoires sous domination britannique et belge

Les possessions coloniales de la Grande-Bretagne et de la Belgique vers le milieu des années 30 peuvent être situées, d'un côté comme de l'autre, sur un éventail allant, à un extrême, d'une situation dans laquelle l'administration et la politique économique en vigueur étaient axées sur le déve-

6. Les historiens français ont spécialement étudié le rôle de la dépression dans l'histoire coloniale de l'Afrique. Voir en particulier le numéro spécial de la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 63, n<sup>os</sup> 232-233, 1978. Voir aussi *Journal of African History*, n<sup>o</sup> cité *supra* note 5, pour une comparaison des répercussions en Afrique de la dépression et celles de la guerre.

loppement des ressources par l'entremise de colons blancs à une situation dans laquelle, à l'autre extrême, les Africains étaient considérés comme les principaux agents de ce développement.

Dans les colonies de peuplement blanc, en Rhodésie du Sud par exemple ou dans la province du Katanga (actuel Shaba) au Congo belge, les immigrants européens étaient perçus comme les principaux agents d'exploitation des ressources, les Africains étant leurs auxiliaires dans ce processus : simples tâcherons au service des Blancs qui les avaient dépossédés de leur terre. Pour ces colonies, le modèle à imiter était l'Union sud-africaine, indépendante quoique toujours étroitement associée à la Grande-Bretagne en tant que dominion de son empire. La Rhodésie du Sud était en passe de réussir cette entreprise d'imitation du modèle sud-africain : des 1934, les colons blancs y possédaient une vingtaine de millions d'hectares, soit plus de 50 % des terres, les Africains vivant quant à eux sur quelque 11,5 millions d'hectares seulement, dont une grande part était située dans les régions de la colonie les moins propices à l'agriculture<sup>7</sup>. Comme en Afrique du Sud, les zones habitées par les Européens et par les Africains étaient strictement délimitées par le *Land Apportionment Act* [loi sur la répartition des terres] de 1930, le système des laissez-passer pour les Africains ayant été instauré par la loi de 1936 relative à l'enregistrement obligatoire des autochtones (*Native Registration Act*).

On faisait peu de cas du statut traditionnel des chefs et, dans la pratique, les Africains vivaient sous un système d'administration directe dans lequel les chefs étaient les caporaux de l'administration, avec pour eux-mêmes des pouvoirs restreints et une faible marge d'initiative.

La Rhodésie du Nord (actuelle Zambie) et le Swaziland étaient tous deux considérés par le Gouvernement britannique comme étant principalement des territoires de colonisation blanche, encore qu'il leur restât un long chemin à parcourir pour se hisser au niveau de la Rhodésie du Sud. En Rhodésie du Nord, les colons blancs étaient beaucoup moins nombreux qu'en Rhodésie du Sud et détenaient une bien moindre fraction des terres : pas plus de 18 800 km<sup>2</sup> en regard des 702 842 km<sup>2</sup> réservés aux Africains. Les Blancs possédaient en outre, dans la *Copper Belt* [ceinture de cuivre], d'importantes entreprises minières, dont les intérêts ne coïncidaient pas toujours avec ceux des agriculteurs blancs. Sur le plan politique, les colons blancs étaient beaucoup moins influents qu'en Rhodésie du Sud, leurs points d'appui étant limités à la ligne de chemin de fer et aux terres des agriculteurs blancs. Ils ne disposaient que d'une minorité de voix dans les conseils exécutif et législatif où les fonctionnaires britanniques pesaient d'un poids prépondérant. La majorité des Africains était administrée par des fonctionnaires britanniques appliquant, par exemple dans la province du Barotseland, une politique d'administration indirecte très voisine de celle en vigueur au Swaziland dans la mosaïque des terres africaines relevant de l'autorité du chef suprême Sobhuza II. Au Swaziland, les Africains avaient

7. Voir R. Palmer, 1977, pour une discussion plus approfondie des effets de la spoliation des terres sur les Africains.

été spoliés de la plupart des meilleures terres au profit de colons blancs bénéficiant à la fois de concessions douteuses octroyées par des souverains swazi antérieurs et d'une législation non moins douteuse édictée par les premiers administrateurs britanniques, et lorsque Sobhuza tenta, en 1924, de rentrer en possession de certaines de ces terres, il échoua<sup>8</sup>. C'est cependant au Swaziland que la Grande-Bretagne connut les pires contradictions dans l'administration de ses colonies de peuplement.

Le Kenya, dans l'esprit des Britanniques, était en général considéré comme étant avant tout une colonie de peuplement, bien qu'en fait la prépondérance des intérêts africains eût été proclamée dès 1923, encore qu'il se soit agi d'une manœuvre pour contrecarrer les revendications des Indiens du territoire demandant l'égalité de représentation avec les colons blancs au Conseil législatif. Quoi qu'il en soit, les colons, usant de leurs moyens d'expression au Conseil législatif où ils avaient onze représentants élus, purent exercer suffisamment de pressions sur l'administration coloniale pour obtenir qu'aucune politique contraire à leurs intérêts ne soit poursuivie, cela au moins jusqu'au milieu des années 30. Alors seulement, en pleine crise économique, l'administration s'opposa à une restructuration du commerce de gros visant à protéger la production non compétitive des colons kényens contre celle des planteurs de maïs kikuyu et abuluyha<sup>9</sup>. Cette situation contraste avec celle de la Rhodésie du Sud où les colons imposèrent leur monopole sur le marché local et s'entendirent avec les exploitants des mines de cuivre de Rhodésie du Nord afin de leur livrer du maïs au prix fort en leur garantissant, en contrepartie, un approvisionnement en main-d'œuvre émigrée à bon marché<sup>10</sup>.

Comme nous le verrons, la doctrine de la « prépondérance des intérêts des Africains » allait une nouvelle fois être mise à rude épreuve au cours de la seconde guerre mondiale, lorsque l'administration kényenne dut faire des concessions aux exigences des colons pour poursuivre l'effort de guerre. Cependant, si cette doctrine dut paraître bien creuse aux Kényens africains, dont les conditions de travail étaient souvent aussi dures que celles des Noirs de Rhodésie du Sud, du moins étaient-ils avantagés par rapport à ceux de Rhodésie du Nord. Car là, dans les années 30, l'avenir de la colonie s'identifiait encore à l'intérêt prépondérant des colons, alors qu'un tel statut avait au moins été officiellement refusé aux colons kényens.

La comparaison entre la Rhodésie du Nord et le Kenya montre bien toute la difficulté qu'il y a à situer une colonie à sa place exacte sur l'éventail que nous envisageons. Le contraste était total entre ces colonies de peuplement et les quatre colonies britanniques d'Afrique de l'Ouest — le Nigéria, la Côte-de-l'Or, la Sierra Leone et la Gambie — où la question de savoir à quels intérêts devait revenir la prépondérance ne s'était jamais posée.

8. Voir H. Kuper, 1978, en particulier le chapitre 6.

9. D. Anderson et D. Throup, 1985, p. 328.

10. *Ibid.*

L'Africain, dans ces territoires, était considéré comme l'agent principal de production, même si c'était au service du capitalisme d'affaires, et par conséquent la spoliation des terres au bénéfice d'agriculteurs européens, pour créer des exploitations individuelles ou pour monter de grandes plantations commerciales, était interdite<sup>11</sup>. Telle était aussi la politique généralement suivie en Ouganda, où une tentative de peuplement blanc avait échoué, ainsi qu'au Soudan anglo-égyptien. Là encore, la règle admettait des exceptions d'importance. Des entreprises minières furent autorisées à s'approprier des terrains en Côte-de-l'Or pour en extraire de l'or, d'autres en Sierra Leone pour exploiter des mines de fer et de diamant, et d'autres encore au Nigéria pour des mines d'étain. Au Soudan, l'administration patronna le grand projet de la Gezira qui impliquait la réquisition de plus de 400 000 hectares pour la culture commerciale du coton. De façon analogue, au Nigéria, les pouvoirs publics réquisitionnèrent des terrains pour permettre l'ouverture de mines de charbon dont la production devait approvisionner en combustible le réseau ferroviaire<sup>12</sup>.

Mais dans toutes ces colonies britanniques d'Afrique de l'Ouest, l'administration se faisait de manière indirecte, par le truchement des chefs traditionnels qui devinrent les principaux responsables d'organismes locaux ayant la plupart les attributions d'un conseil de comté en Grande-Bretagne, à cette différence près que les chefs étaient aussi personnellement chargés de rendre la justice. En revanche, ils étaient beaucoup plus étroitement contrôlés par les agents du gouvernement central que leurs homologues britanniques. Les fonctionnaires de l'administration avaient beau n'être théoriquement que des conseillers auprès des « autorités indigènes », comme on appelait ces unités du pouvoir local, dans la pratique ils se chargeaient souvent personnellement de superviser directement nombre d'aspects de la conduite des affaires. Les chefs traditionnels de ces territoires n'en conservaient pas moins une grande part d'initiative dans l'administration de leurs sujets et il faut ici observer que les chefs qui occupèrent de telles positions dans le cadre de ce système d'administration indirecte survécurent à l'avènement de l'indépendance, tandis que ceux qui furent les agents du régime d'administration directe disparurent en grande partie en tant que classe. Quelles qu'aient été les raisons de ce phénomène, le fait est que l'homme blanc marquait beaucoup moins de son empreinte la vie quotidienne des Africains dans les territoires administrés indirectement. Ce serait cependant une erreur de croire qu'il n'y avait, dans ces territoires, aucun élément de gouvernement direct; lorsqu'il s'agissait de mettre en œuvre des mesures applicables à l'ensemble de la colonie, le chef recevait ses instructions et il était rarement consulté quant à la sagesse ou

11. R. Shenton, 1986, donne une excellente analyse de la relation entre le capitalisme d'affaires et le sort des producteurs d'arachides et de coton au Nigéria septentrional.

12. Au Nigéria septentrional, toutes les terres étaient propriété de l'administration britannique; au Nigéria méridional, elles étaient réputées « d'occupation indigène » et l'administration se bornait, dans leur cas, à des mesures visant à réglementer les transferts effectués par des Africains à des non-Africains, étant bien entendu qu'elle ne s'incluait pas elle-même dans cette dernière catégorie. Voir M. Hailey, 1957, p. 731-735.

au bien-fondé de mesures telles que la construction des routes et des voies ferrées territoriales ou des modalités de la lutte contre les épidémies. Le chef devenait alors un agent de l'administration centrale comme dans les colonies françaises et portugaises d'Afrique où s'appliquait effectivement l'administration directe<sup>13</sup>.

Entre ces deux types de colonies, celles dans lesquelles l'Européen était l'agent principal d'exploitation et celles où ce rôle était dévolu à l'Africain, il y avait les colonies dont les ressources agricoles et minières étaient exploitées par des sociétés commerciales, grandes et petites, ayant la haute main sur la gestion quotidienne de la vie des Africains qu'elles employaient et celle de leurs familles. Le Congo belge, avec ses immenses plantations et ses puissantes sociétés minières, constitue le meilleur exemple de ce type de colonie. Mais le Congo comportait aussi de vastes territoires libres de toute concession; dans ces zones il avait été décidé, au moment de la visite du prince héritier Léopold en 1933, que la politique officielle devait être de laisser les terres agricoles exclusivement aux mains des Africains et de préparer ceux-ci à devenir à plus ou moins longue échéance les propriétaires de leurs terres.

Dans ces régions situées hors des zones administrées par les grandes sociétés, les Congolais étaient assujettis à un système d'administration qui n'était pas sans rappeler le régime français bien que le modèle ostensiblement choisi fût l'administration indirecte des Britanniques. Tout d'abord, les Belges essayèrent de rationaliser leurs chefferies en en réduisant le nombre afin de créer des unités administratives plus faciles à gérer. En 1917, on recensait au Congo 6 095 chefferies mais, en 1938, ce nombre avait été ramené à 1 212, avec 340 secteurs qui regroupaient plusieurs petites chefferies pour former un conseil, présidé par l'un des chefs du groupe. Un système analogue avait été adopté dans les « régions païennes », ainsi qu'on les nommait, du Nigéria septentrional et au Tanganyika (actuelle Tanzanie). Le système belge différait de l'*indirect rule* britannique par le peu de respect qu'il accordait à la tradition lorsqu'il s'agissait soit de désigner les chefs, soit de remanier les structures précoloniales des organes de l'exécutif. Il est vrai toutefois que les Britanniques, confrontés à des populations non soumises à une autorité centrale, comme dans certaines parties du Nigéria oriental, crèèrent de toutes pièces des *Warrant Chiefs* [chefs désignés] que leur impopularité fit remplacer, dans les années 30, par des conseils reproduisant d'aussi près que possible le système décisionnel « traditionnel » du groupe concerné. Les chefs « belges », pour leur part, ne se voyaient accorder qu'une faible marge d'initiative personnelle et étaient étroitement surveillés par leurs administrateurs, tout comme dans le système français<sup>14</sup>. Même là où le système belge s'écartait radicalement du français, par exemple en créant pour les finances des caisses locales autochtones à la manière des Britanniques, le droit de regard du chef sur l'affectation des crédits était très inférieur à celui dont

13. L'ampleur de l'ingérence des administrateurs britanniques dans les affaires d'un émirat du nord du Nigéria, Gombe, est très bien mise en évidence par I. A. Abba, 1985.

14. Voir M. Crowder, 1970.

jouissait son homologue nigérian. Or, ici aussi, Isa Alkali Abba nous invite à nous méfier de l'opinion traditionnelle selon laquelle l'*indirect rule* appliquée au Nigéria septentrional laissait une grande latitude aux émirs et aux chefs de district; son étude du système des chefs de district en vigueur à Gombe montre qu'ils étaient sous l'étroite surveillance de l'administration britannique<sup>15</sup>. En outre, dans les années 30, les Britanniques avaient à un tel point restructuré l'administration locale de l'émirat qu'elle n'avait plus guère de parenté avec le système antérieur à l'époque coloniale bien qu'elle ait fini par être considérée comme « traditionnelle » tant par les colonisateurs que par la population de Gombe.

Dans les concessions des plantations ou des mines, l'existence du travailleur africain était régie par la société qui l'employait. La qualité de leur administration était des plus variables. Dans les années 30, la puissante Union minière du haut Katanga qui, au milieu de la décennie, procurait à l'État colonial près du tiers de ses ressources, avait mis en place une politique de stabilisation de la main-d'œuvre que copiaient d'autres compagnies minières et sociétés de plantation du Congo belge. Les difficultés rencontrées pour recruter puis former de bons travailleurs avaient amené l'Union minière à faire tout son possible pour retenir sa main-d'œuvre. Ainsi fut mise au point la politique de paternalisme d'entreprise qui faisait la réputation du Congo: on offrait aux ouvriers des contrats de trois ans en les encourageant à amener avec eux femmes et enfants; ils étaient logés et bien nourris; des services médicaux leur étaient assurés ainsi qu'aux personnes à leur charge, les heures de travail ne dépassaient pas huit ou neuf par jour et l'ouvrier avait droit à quatre jours de congé par mois. Les ouvriers vivaient dans une « cité des travailleurs » placée sous la responsabilité d'un chef de camp nommé par l'entreprise et qui était habilité à régler les différends et à recevoir les plaintes de ses administrés. Très peu d'initiative était laissée aux Africains dans la gestion de leur vie personnelle en comparaison de ce qui leur était permis dans la mine voisine de Roan Antelope à Luanshya en Rhodésie du Nord. La direction de l'Union minière s'attachait à conserver une « emprise complète sur la vie de ses employés afin d'augmenter la production de cuivre » et elle créa de la sorte ce que Bruce Fetter a décrit comme une « institution oppressive totale<sup>16</sup> ». Sur les plantations de thé du Nyasaland (actuel Malawi), les travailleurs employés suivant le système *thangata*, en vertu duquel le locataire d'une parcelle appartenant à des Européens devait travailler un mois sans salaire pour payer l'impôt et un autre mois pour payer le loyer, se considéraient comme des « esclaves purs et simples<sup>17</sup> ». Dans l'entre-deux-guerres, les planteurs avaient droit de regard sur l'existence de leurs travailleurs, de leurs femmes et de leurs enfants, et n'avaient qu'un minimum de comptes à rendre aux représentants locaux de l'administration britannique, les ouvriers en étant alors réduits à manifester leur opposition — non sans efficacité d'ailleurs si l'on en croit Robin Palmer — par une résistance passive quoti-

15. I. A. Abba, 1985.

16. B. Fetter, 1976, p. 151.

17. L. Vail, 1977, p. 365; 1983, p. 50-51.

dienne qui pouvait prendre diverses formes (flânerie, absentéisme, abandon du travail, etc.)<sup>18</sup>.

Deux groupes de colonies constituent des cas à part au cours de notre période, bien qu'ils présentent l'un et l'autre des similitudes avec les trois catégories d'administration coloniale que nous venons de décrire. Le premier groupe est celui formé par les trois territoires du Haut Commissariat britannique en Afrique du Sud (Basutoland, actuel Lesotho; Bechuanaland et Swaziland) dont le maintien à l'état d'entités séparées fut toujours incertain à long terme, car leur incorporation éventuelle à l'Union sud-africaine n'a jamais cessé d'être une possibilité inscrite dans la loi sur l'Afrique du Sud de 1909<sup>19</sup>. Dans ces conditions, l'attitude de l'administration britannique dans ces territoires était ambiguë et dépourvue d'objectifs à long terme car leur incorporation, et l'abandon de responsabilité qui en résulterait, resta toujours à l'ordre du jour. En revanche, les dirigeants africains aussi bien « traditionnels » que « modernes » — souvent une seule et même personne — furent politisés très tôt étant donné leur détermination à conjurer la menace d'une incorporation à une Union qu'ils haïssaient. Ces territoires étaient si intimement liés à l'Union qu'ils étaient administrés par le haut commissaire britannique, principal représentant de la Grande-Bretagne auprès du Gouvernement sud-africain, et cet administrateur ne perdait jamais de vue les réactions possibles de ce dernier à ce qui s'y passait.

Le second groupe de territoires était constitué par les anciennes colonies allemandes placées par la Société des Nations sous les mandats de la Grande-Bretagne et de la Belgique après la première guerre mondiale. Là encore, il n'y avait rien de commun entre la manière belge et la manière britannique d'administrer les mandats, ni d'ailleurs entre les diverses façons dont la Grande-Bretagne elle-même administrait ses mandats du Togo, du Cameroun et du Tanganyika. Le seul point commun était la surveillance exercée par la Société des Nations mais, dans la pratique, les Gouvernements britannique et belge n'avaient pour ainsi dire pas de comptes à rendre à l'organisation internationale sur l'accomplissement de leur tâche. Quant à la Commission permanente des mandats de la Société des Nations, qui faisait certes preuve de vigilance à l'égard de toutes les violations de la politique d'ouverture des échanges internationaux mise en place dans les territoires sous mandat et des abus qui auraient pu se produire dans l'administration de leurs habitants, elle n'avait aucun moyen de faire appliquer des changements ou des réformes par les mandataires. Elle ne menait même pas d'enquêtes sur place dans les territoires se trouvant sous sa tutelle, comme devait le faire l'Organisation des Nations Unies qui lui succéda. Le fait qu'il s'agisse de territoires sous mandat avait pourtant une certaine influence sur l'attitude des puissances mandataires. Ainsi, les Belges étaient-ils plus respectueux des structures « traditionnelles » au Ruanda-Urundi qu'ils ne l'étaient au Congo; au Tanganyika, les Britanni-

18. R. Palmer, 1986, p. 119-121.

19. *South Africa Act*, 1909, XI: *New Provinces and Territories*, section 151. Voir G. W. Eybers, 1918, p. 554.

ques avaient clairement déclaré que ce territoire d'Afrique orientale qui, du temps de l'administration allemande, était colonie de peuplement verrait à l'avenir le soin de son développement confié aux Africains et non aux Européens immigrés. Le Tanganyika (l'ancienne Afrique-Orientale allemande) était le seul de ces territoires sous mandat à être administré comme une entité distincte. Le territoire du Togo sous mandat britannique était intégré administrativement à la Côte-de-l'Or et la partie nord du Cameroun placée sous mandat formait partie intégrante de la province d'Adamawa, au Nigéria septentrional, tandis que le sud du Cameroun constituait administrativement une province du Nigéria méridional<sup>20</sup>. Le territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi, pourtant traité par les Belges comme une entité administrative distincte dans la mesure où il n'était pas soumis aux mêmes politiques que celles appliquées au Congo, relevait des attributions globales du gouverneur général du Congo belge.

On voit donc la difficulté, sinon l'impossibilité, de répondre à des questions d'examen du genre: « Les Africains connaissaient-ils un sort meilleur sous l'autorité des Britanniques ou sous celle des Belges ? », car l'exercice de l'autorité revêtait les formes les plus diverses que l'on retrouvait toutes dans les deux systèmes. Ainsi le travailleur des mines d'étain de Jos au Nigéria, type même de colonie où les Africains assuraient la production, était bien plus opprimé que le Congolais cultivant la terre pour son propre compte ou l'ouvrier de la très paternaliste Union minière<sup>21</sup>. Néanmoins, les systèmes belge et britannique présentaient une différence capitale quel que fût le type d'administration coloniale appliqué. Dans les territoires belges, non seulement l'Africain n'avait aucun droit politique mais, à l'époque dont nous parlons, il n'était même pas envisagé qu'il pût en avoir, fût-ce dans un avenir très lointain.

Dans les territoires britanniques au contraire, à l'exception des Rhodésies et des territoires du Haut Commissariat, l'objectif implicite de la politique coloniale était à long terme l'octroi de la responsabilité politique aux Africains. La nouvelle constitution donnée au Nigéria en 1922 prévoyait l'élection de quatre Africains au Conseil législatif. Même en Rhodésie du Sud, un petit nombre d'Africains pouvait accéder à la qualité d'électeur et il en fut de même jusqu'en 1936 dans la province du Cap en Union sud-africaine. Ces territoires britanniques, où les Africains reçurent le plus tôt une fraction du pouvoir politique et où ils étaient les principaux agents du développement économique, se situèrent à l'avant-garde de la marche vers l'indépendance. La présence des colons et des sociétés minières constitua toujours un obstacle à l'attribution du pouvoir politique, encore que l'expérience ait montré que ce ne fut un obstacle majeur qu'en Rhodésie du Sud. Après tout, le Kenya accéda à l'indépendance trois ans à peine après le Nigéria. Cependant, la qualité de l'indépendance dépendit, de toute évidence, de la part que les Africains avaient pris à des formes véritables de pouvoir

20. En 1939, les Provinces méridionales furent divisées en Provinces orientales et occidentales, le sud du Cameroun étant rattaché administrativement à une province du premier groupe.

21. Voir B. Freund, 1981.

politique et à l'éducation dans les années qui la précédèrent. Le fiasco de l'indépendance du Congo résulta directement de l'incapacité des Belges à donner à leurs sujets africains plus qu'une instruction primaire et à leur offrir la possibilité de participer à la vie politique de la colonie avant que l'heure ne soit déjà très avancée.

Indépendamment des différences qui pouvaient exister entre les modalités de l'administration sous laquelle vivaient les Africains et de leurs incidences diverses sur la vie quotidienne, trois événements, au cours de la période considérée, marquèrent maîtres et sujets en Afrique britannique comme en Afrique belge et eurent pour effet de mettre en lumière les réactions des Africains face à leurs dominateurs : la dépression économique, la « crise abyssinienne<sup>22</sup> » et la seconde guerre mondiale.

## La dépression économique

Le point culminant de la crise qui suivit le krach de Wall Street en 1929 était dépassé au début de notre période, mais la dépression devait se faire sentir jusqu'à ce que la seconde guerre mondiale stimulât la reprise économique. Les répercussions de la crise varièrent d'une colonie à l'autre, tout comme au sein de chaque colonie, non seulement en fonction des cultures pratiquées dans telle ou telle région et des moyens de production employés mais aussi suivant la capacité de résistance de l'agriculture de subsistance et du secteur industriel. De même, le choc de la crise fut absorbé avec des fortunes diverses dans les économies fondées sur l'extraction minière suivant la nature du minerai exporté. Si le cuivre plongea, l'or monta au firmament. Et, tandis que d'une façon générale tous les territoires au sud du Sahara connaissaient de graves difficultés en raison de la chute des cours mondiaux des matières premières, l'Afrique du Sud put consolider son potentiel industriel et jeter les bases de son hégémonie économique sur l'Afrique centrale et méridionale.

Quant au paysan africain qui consacrait son labeur à la production des cultures d'exportation, il lui fallait désormais produire au moins le double pour obtenir le même revenu. La tonne d'arachide qui, en 1929-1930, valait 8 livres 18 shillings ne valait plus que 2 livres 13 shillings en 1933-1934. La réaction économique normale en pareille situation de baisse des prix serait de réduire la production et de se rabattre sur des cultures vivrières. Mais un certain nombre de facteurs s'y opposaient.

En premier lieu, au Congo belge, l'administration fit en sorte d'éviter toute démobilisation économique, pour employer l'expression d'Emil Bustin<sup>23</sup>, en imposant aux paysans des cultures obligatoires, tant en vue de l'exportation que pour la consommation intérieure, et notamment celle des mines, même à des prix fixés au-dessous des cours du marché. En outre,

22. Voir A. A. Boahen (dir. publ.), 1987, chap. 28.

23. E. Bustin, 1975, p. 101.

la possibilité de continuer à assurer un approvisionnement en nourriture à bon marché aux travailleurs qui restèrent employés pendant les années les plus dures de la dépression permit de réduire efficacement le coût de la main-d'œuvre en dehors de toute réduction de salaire, ce qui aida les grandes sociétés à passer le cap de la crise<sup>24</sup>.

En second lieu, dans tous les territoires qui nous intéressent et pendant toute la durée de la période considérée, les Africains furent soumis à l'impôt direct. Avant la crise, c'était la fiscalité indirecte qui fournissait aux administrations coloniales le principal de leurs recettes, à l'exception notable des trois territoires du Haut Commissariat, mais désormais, l'impôt direct jouait un rôle beaucoup plus décisif dans le budget colonial. La chute catastrophique des prix payés aux paysans pour leurs produits n'entraîna aucun allègement de leurs impôts. Cela signifiait qu'ils devaient produire davantage pour pouvoir les payer. Ainsi, au Nigéria septentrional, les agriculteurs durent, à un moment donné, verser à l'État jusqu'à 70 % de leurs revenus en numéraire<sup>25</sup>.

Troisièmement, dans des colonies comme le Congo belge disposant d'une importante force de travail salariée, la réduction de cet effectif, nécessitée par la dépression, obligea de nombreux travailleurs à retourner dans leur village et à cultiver la terre pour payer leurs impôts. De fait, plus de 125 000 salariés perdirent leur emploi au Congo entre 1930 et 1932.

Quatrièmement, de nombreux Africains s'étaient habitués à acheter des articles d'importation (vêtements, ustensiles de cuisine et matériel scolaire pour leurs enfants, par exemple), qu'ils considéraient non pas comme des produits de luxe mais de première nécessité, et ils étaient prêts à cultiver davantage de terres pour continuer à se les acheter. Le résultat d'ensemble fut que dans la plupart des cas, les productions de cultures d'exportation augmentèrent et, dans certains cas, doublèrent même si, à la veille de la seconde guerre mondiale, le revenu correspondant n'était pas forcément supérieur à son niveau de 1928-1929.

Dans l'ensemble, les Africains qui souffrirent le moins des conséquences de la crise furent ceux qui étaient le moins directement engagés dans l'engrenage de l'économie capitaliste mondiale, c'est-à-dire ceux qui se consacraient exclusivement à l'agriculture de subsistance. Déjà habitués à payer des impôts, ils n'étaient par ailleurs impliqués que de façon marginale dans l'économie monétisée. La demande de céréales et d'ignames se maintenait<sup>26</sup> et les industries traditionnelles connaissaient un certain renouveau. En revanche, pour ceux qui étaient devenus tributaires de la vente de cultures d'exportation pour subvenir à une partie des besoins alimentaires de leur famille, le choc de la crise fut rude.

La dépression fit naître chez les producteurs ruraux africains un mécontentement à l'égard d'un système colonial qui, jusque-là, même de façon marginale, avait payé pour leurs produits un prix qui, malgré toutes les autres

24. B. Jewsiewicki, 1977, p. 328.

25. R. Shenton, 1986, p. 102.

26. Voir R. J. Gavin et W. Oyemakinde, 1980, p. 506-507, par exemple.

exactions du système, permettait à beaucoup d'entre eux d'améliorer leurs conditions d'existence. Le renversement brutal de cette tendance dans les années 30, avec l'apparition du mécontentement rural, allait préparer pour les militants nationalistes un terrain qu'ils pourraient féconder dans les années 40. La guerre, malgré la flambée des prix des produits de base, ne fit qu'exacerber ce mécontentement parce que les pouvoirs publics limitèrent le revenu monétaire du travail des cultivateurs.

Les répercussions de la récession mondiale furent durement ressenties par l'industrie minière, en particulier dans les mines de cuivre du Katanga et de la Rhodésie du Nord, encore que pour cette dernière, il se soit plutôt agi de licencier les ouvriers occupés aux travaux d'ouverture des nouvelles mines. Les cours du cuivre chutèrent de 60 % entre 1930 et 1932. L'Office central du travail du Katanga (OCTK) cessa pratiquement tout recrutement et s'occupa au contraire du rapatriement des travailleurs licenciés que l'administration était peu désireuse de voir demeurer oisifs dans les centres urbains<sup>27</sup>. Mais dans les villages eux-mêmes, la plupart des travailleurs renvoyés dans leurs foyers « avaient le plus grand mal à accepter l'autorité traditionnelle », si l'on en croit le directeur de l'OCTK qui estimait « qu'il faudrait un certain temps avant qu'ils se réadaptent à la vie au village<sup>28</sup> ».

La chute des cours des minerais entraîna une diminution parallèle des salaires de ceux qui avaient conservé leur emploi. Le revenu hebdomadaire des ouvriers des mines d'étain de Jos, au Nigéria septentrional, passa de 6 ou 7 shillings à 3 shillings 6 pence. Si la reprise commença généralement à se manifester dans l'industrie minière vers le milieu des années 30, la production ne retrouva ses niveaux d'avant la crise qu'à l'heure de la seconde guerre mondiale. La seule exception fut l'exploitation aurifère, dont les exportations firent plus que doubler en Côte-de-l'Or entre 1933 et 1938 par suite d'un accroissement de la demande mondiale accompagné d'une hausse des cours. De même, l'exploitation des mines d'or au Tanganyika progressa tellement dans les années 30 que les exportations d'or arrivèrent au deuxième rang en valeur derrière le sisal. Au Kenya, une petite ruée vers l'or permit d'occuper certains des agriculteurs blancs relativement marginalisés que la crise avait chassés de la terre.

Mais ce fut le boom de l'or en Afrique du Sud qui eut les effets les plus spectaculaires sur les territoires britanniques d'Afrique méridionale et centrale. La demande de main-d'œuvre était telle dans les mines d'or du Witwatersrand et dans les industries nées du boom que le gouvernement de l'Union suspendit son interdiction d'importer de la main-d'œuvre du nord du 22<sup>e</sup> parallèle et recruta des travailleurs jusqu'au Tanganyika. Nombreux furent ceux qui trouvèrent ainsi un travail qui leur permit de payer leurs impôts et de fournir, sous forme de mandats, quelques fonds à leur famille. Ces envois d'argent devinrent une ressource vitale pour le Basutoland, qui n'avait pratiquement pas d'autre richesse à exploiter que sa main-d'œuvre, et pour le protectorat du Bechuanaland, chancelant sous le coup des restric-

27. E. Bustin, 1975, p. 116-117.

28. *Ibid.*, p. 117.

tions imposées par l'Union aux importations de son bétail<sup>29</sup> et qui pouvait désormais exporter la main-d'œuvre constituée par la population habitant les vastes étendues situées au nord du 22<sup>e</sup> parallèle.

Pour les travailleurs des plantations, la dépression eut les mêmes effets dans tous les territoires: ce fut le licenciement ou la réduction des salaires. Les agriculteurs blancs ou les propriétaires de plantations métropolitains, comme le groupe Lever, n'étaient pas les seuls à employer de la main-d'œuvre agricole émigrée. En Côte-de-l'Or, au Nigéria occidental et en Ouganda, une classe prospère de petits capitalistes africains avait vu le jour; eux aussi durent réduire leur main-d'œuvre, diminuer les salaires ou renoncer à agrandir leurs plantations<sup>30</sup>. En Côte-de-l'Or, notamment, les riches propriétaires de cacaoyères étaient sérieusement ébranlés par le déclin des cours du cacao, d'autant plus accentué qu'il s'agissait d'une denrée de luxe; ils éprouvaient des difficultés à conserver un style de vie devenu fortement tributaire de biens importés et tendant vers la jouissance de divers aspects du mode de vie occidental, notamment l'éducation, dont il leur était désormais plus difficile de payer le prix<sup>31</sup>. En Ouganda, les salaires de la main-d'œuvre agricole furent dans certains cas réduits de plus de moitié entre 1929 et 1934, préjudice particulièrement ressenti au Ruanda-Urundi d'où provenaient la plupart des travailleurs immigrés.

Les plus durement touchés par la crise parce qu'ils n'avaient pas d'autre moyen d'existence sur lequel se rabattre furent les petits colons et les employés expatriés des plantations et des sociétés minières qui furent, les uns, incapables de résister aux conséquences de la chute des prix de leurs produits, les autres, licenciés par leurs employeurs. Dans certaines villes minières comme Élisabethville, une maison européenne sur trois était vide pour cette raison. Au Kenya, des exploitations agricoles étaient ou bien laissées à l'abandon par leurs propriétaires partis à la recherche d'un autre emploi ou bien cédées à vil prix à de grands propriétaires terriens aux reins assez solides pour survivre malgré les difficultés économiques.

Les entreprises d'import-export s'avéraient particulièrement vulnérables à la dégradation de la situation économique, de nombreuses petites firmes durent fermer ou furent rachetées par des maisons plus solidement établies. Là encore, beaucoup d'employés blancs et africains furent licenciés et, parmi ces derniers, on comptait nombre d'employés de bureau instruits qui n'avaient guère d'autres débouchés pour leurs talents, à part l'enseignement où certains trouvèrent à s'employer. Ils allèrent, eux aussi, grossir les rangs des partis politiques qui s'élèveraient bientôt contre le régime colonial. Ceux qui rentraient dans leur village y rapportaient des valeurs nouvelles. Dès 1929-1930, dans le

29. Voir S. Ettinger, p. 77-85.

30. Sur les différentes réactions à la crise parmi les petits capitalistes africains, voir, par exemple, G. Austin, 1987; J. D. Y. Peel, 1983, chapitre 7; J. J. Jorgensen, 1981.

31. D. Brokensha, 1966, p. 37-38 et p. 238. La situation s'aggrava en Côte-de-l'Or à la fin des années 30 du fait des ravages causés aux cacaoyers par le *swollen-shoot* (maladie caractérisée par la perte des feuilles, l'arrêt de la croissance des cabosses et le gonflement des tiges et des racines).

district de Makoni en Rhodésie du Sud, T. Ranger signale que des travailleurs émigrés revenant des villes de Rhodésie et d'Afrique du Sud, « rendus amers par la disparition de toute possibilité d'emploi, ramenaient avec eux les idées du South African National Congress et de l'Industrial and Commercial Workers Union ainsi que celles de la Young Manyika Ethiopian Society, que certains d'entre eux avaient formés dans les villes pour exprimer leurs aspirations régionales et leurs griefs<sup>32</sup> ». Les difficultés éprouvées par les quelques hommes d'affaires africains qui purent rester à flot dans les années 30 leur firent perdre les illusions qu'ils pouvaient encore entretenir au sujet d'un régime colonial qu'ils avaient naguère soutenu.

Pour survivre, les firmes expatriées pratiquèrent l'entente sur les prix ; le plus célèbre de ces accords intervint entre les acheteurs britanniques du cacao de la Côte-de-l'Or. Les producteurs réagirent en refusant de vendre leur production en 1937, mouvement qui fut suivi par des rétentions analogues sur la vente de cacao et des produits du palmier au Nigéria. En Ouganda, où l'égrenage du coton constituait l'une des rares industries de quelque importance dans la région, les usines d'égrenage pouvaient compter sur un tarif minimal fixe par livre, et c'était le planteur qui supportait le gros de la perte due à la chute des cours. Les planteurs de coton augmentèrent donc leur production afin de compenser leur manque à gagner, pour la plus grande prospérité des usines d'égrenage dont le nombre, lui, n'augmenta pas<sup>33</sup>.

Pour les administrations coloniales belges ou britanniques, la crise signifiait une chute des recettes provenant des droits d'importation et d'exportation. Leur réaction immédiate fut de licencier du personnel car il n'était pas possible de faire la moindre économie sur le service de la dette, qui formait l'un des principaux postes du budget de la plupart d'entre elles<sup>34</sup>. Les Africains licenciés se retrouvaient, quant à eux, bon gré mal gré, sur un marché du travail dépourvu d'élasticité et incapable d'absorber un surcroît d'Africains instruits ou partiellement instruits. Dans les rangs du personnel européen de l'administration, les coupes furent telles que semblait revenu le temps de l'exode des expatriés qu'on avait connu pendant la première guerre mondiale.

L'exode des Blancs n'atteignit cependant pas une telle ampleur que les Africains pussent croire, comme en Afrique-Occidentale française entre 1914 et 1918, qu'ils s'en allaient pour de bon<sup>35</sup>, mais la population blanche du Congo n'en passa pas moins d'un effectif de 25 700 en 1930 à 17 600 en 1934<sup>36</sup>. Les réductions de personnel eurent aussi pour corollaire une réduc-

32. T. O. Ranger, 1983, p. 81.

33. J. J. Jorgensen, 1981, p. 147-150.

34. M. Hailey, 1938, p. 1432-1433. Outre le financement du chemin de fer, le Nyasaland consacrait 15,8% de son budget au service de la dette en 1936-1937 ; la Rhodésie du Nord, 16,2% ; le Nigéria, 21,4%. Dans certaines colonies, la dette était cependant beaucoup moins lourde : Côte-de-l'Or, 3,7% ; Sierra Leone, 7,2%. Le pourcentage du budget consacré à l'administration allait jusqu'à 50% en Gambie et à Zanzibar mais ne dépassait pas 29,3% au Nigéria. En 1934, le Congo belge consacrait la moitié de son budget au service de la dette (p. 1454).

35. Voir M. Crowder et J. Osuntokun, 1986.

36. E. Bustin, 1975, p. 129.

tion des services dispensés par l'administration à ses administrés africains, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et des travaux publics. Les Africains de l'élite éduquée contemplaient, comme jamais auparavant, la faillite de l'État colonial auquel, à la génération précédente, ils avaient apporté un soutien enthousiaste car ils voyaient en lui le moyen de récolter les fruits de l'occidentalisation.

Le développement n'avait jamais été expressément inscrit au programme des puissances coloniales, et surtout pas comme une obligation à l'égard de leurs sujets africains; néanmoins, les administrations locales accomplissaient une grande partie de ce que nous appellerions aujourd'hui l'œuvre de développement en entreprenant la construction de routes, de voies ferrées, de ponts et de ports, lesquels étaient bien évidemment conçus avant tout pour faciliter l'exportation des productions. Avec la crise, il fallut abandonner nombre de ces projets ou les repousser indéfiniment à plus tard. Dans la plupart des territoires, les chantiers de travaux publics ne retrouvèrent pas, avant la seconde guerre mondiale, leur niveau d'activité de la fin des années 20. Néanmoins, le *British Colonial Development Act* [Loi sur le développement des colonies] de 1929, rédigé avant la crise, visait à encourager les projets productifs dans les colonies, étant entendu que le critère de sélection serait l'effet d'entraînement qu'ils produiraient dans l'économie métropolitaine, notamment en termes de création d'emplois. Les capitaux en jeu variaient d'un territoire à l'autre et étaient en général dérisoires. Les principales réalisations dans la zone qui nous intéresse furent l'ouverture de la mine de fer de Marampa en Sierra Leone, moyennant un investissement de 264 000 livres, et la construction du pont sur le Zambèze au Nyasaland<sup>37</sup>. Les projets entrepris ne le furent pas toujours pour le bénéfice de la colonie intéressée. Par exemple, Leroy Vail a montré que la construction du pont sur le Zambèze fut décidée non pour servir les intérêts du Nyasaland mais pour fournir des commandes à l'industrie sidérurgique britannique en pleine stagnation. Pour le Nyasaland, le résultat net de l'opération fut un énorme endettement extérieur qui incita les pouvoirs publics à autoriser, dans la colonie, le recrutement d'Africains comme main-d'œuvre pour la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud<sup>38</sup>. Les ressources mises à disposition par le *Colonial Development Act* de 1929 étaient minimales en regard des pertes de revenu enregistrées par les colonies à la suite de l'effondrement des cours.

La crise mettait à nu la faillite de la politique coloniale, ainsi que le constatèrent au moins certains de ses responsables qui, tel sir Philip Mitchell, gouverneur de l'Ouganda de 1935 à 1940, n'étaient pas atteints de la myopie qui semble avoir affecté, depuis, la vision des exégètes de l'œuvre coloniale. Les notes d'information confidentielles que sir Philip remit en 1939 aux fonctionnaires européens du Colonial Office dressaient un sombre tableau de la situation :

37. Voir D. J. Morgan, 1980, vol. 2, pour le contexte général; S. Constantine, 1984.

38. L. Vail, 1975.

« Si nous chassons résolument de nos esprits les idées reçues, voire une certaine image romantique du primitif et du pittoresque qui s'y attarde peut-être encore et si nous regardons l'Afrique orientale moderne telle qu'elle est réellement, le tableau est troublant.

La pauvreté est très répandue et les gens souffrent d'un grand nombre de maladies, auxquelles s'ajoute en général la malnutrition.

L'emploi salarié s'accompagne souvent d'une détérioration des conditions de logement et de nutrition, les salaires eux-mêmes sont bas et le niveau d'effort et d'efficacité dans le travail est médiocre.

L'instruction reste rudimentaire et sans efficacité, sauf pour un petit nombre de privilégiés [...], moins de 5% de la population atteignent le niveau d'instruction qui constitue le minimum obligatoire pour tous les enfants du Royaume-Uni<sup>39</sup>. »

Ainsi donc, alors que les protestations s'élevant en Afrique contre la conduite d'un régime colonial aggravé par la crise prenaient de la vigueur, des critiques du même ordre se faisaient entendre en métropole non seulement dans la presse et au Parlement, mais dans les couloirs même du Colonial Office<sup>40</sup>. Si un mouvement comparable s'observait en France, rien de tel ne se produisait en Belgique<sup>41</sup>.

## L'impact de la seconde guerre mondiale sur les territoires sous domination britannique et belge

Les territoires belges et britanniques n'avaient quasiment entretenu aucune relation pendant les années de crise. Les rares contacts s'étaient limités à la question des frontières communes et à celle des migrations de main-d'œuvre entre les territoires belges et leurs voisins de l'Afrique centrale et orientale sous administration britannique : le Soudan, l'Ouganda, le Tanganyika et la Rhodésie du Nord. Or, à l'image de ce qui s'était passé entre 1914 et 1918, les destinées de ces deux ensembles étaient appelées à s'unir au cours de la seconde guerre mondiale, car la Grande-Bretagne et la Belgique se retrouvaient face au même ennemi commun : l'Allemagne. La Belgique fut envahie et occupée par les Allemands en mai 1940 et sa colonie du Congo devint alors le point focal de son existence indépendante, exactement comme l'Afrique-Équatoriale française pour la France libre. Cependant, contrairement à celle-là, le Congo belge fonctionnait comme un État-coloniel effectivement indépendant, sur l'administration et la politique économique duquel le gouvernement belge en exil à Londres n'exerçait qu'un contrôle relativement limité, tout en étant tributaire pour 85% de son financement<sup>42</sup>. La Grande-Bretagne, ayant préservé l'intégrité de son territoire, maintenait, bien entendu, ses dépendances coloniales sous un contrôle aussi étroit

39. P. Mitchell, 1939, p. 29.

40. R. D. Pearce, 1982.

41. Fondation Louis-de-Brouckerie/Institut Émile-Vandervelde, p. 20 et suiv.

42. Académie royale des sciences d'outre-mer, 1983, p. 12.

qu'en temps de paix. Mais son destin était désormais intimement lié à celui de ses colonies africaines qui fournissaient des troupes et des porteurs à son armée et approvisionnaient ses usines en produits agricoles et miniers. Cela s'accrut après que les Japonais se furent emparés des empires coloniaux de l'Europe dans le Sud-Est asiatique, coup terrible porté au prestige de la Grande-Bretagne aux yeux de ses sujets coloniaux.

Cette perte de la principale source d'approvisionnement en étain, en caoutchouc et en produits du palmier fit du Congo belge et des dépendances britanniques d'Afrique les pourvoyeurs de ces matières premières absolument vitales pour l'effort de guerre anglo-américain. Avant même la victoire japonaise en Asie du Sud-Est, il s'était opéré une réorientation majeure du commerce du Congo, dont 85 % des exportations étaient dirigées « en 1941 vers la Grande-Bretagne, les États-Unis, la Rhodésie et l'Afrique du Sud au lieu de 5 % seulement en 1939<sup>43</sup> ». Du fait même de son importance pour la cause alliée, l'administration du Congo belge en temps de guerre tenait à préserver son autonomie à l'égard à la fois des Alliés et du gouvernement belge à Londres et à maintenir son indépendance économique en insistant pour conserver des relations commerciales avec ceux de ses clients qui payaient le mieux<sup>44</sup>. La demande d'approvisionnement adressée par les Alliés au Congo belge pour des produits qui leur parvenaient auparavant d'Asie du Sud-Est eut un impact énorme : la production d'étain passa de 2 750 tonnes en 1939 à 17 300 tonnes en 1945 ; celle de caoutchouc de 1 142 tonnes en 1939 à 11 337 tonnes en 1944 et celle d'huile de palme de 89 947 tonnes à 144 271 tonnes<sup>45</sup>. La production d'autres produits essentiels, zinc, cassitérite, charbon, cuivre ou bois d'œuvre, s'accrut dans des proportions analogues. Les territoires dépendant du Royaume-Uni connurent des augmentations semblables. Comme l'a montré Raymond Dummett, ces exportations africaines de produits miniers furent indispensables à la victoire finale des Alliés. En particulier, la fabrication de la bombe atomique, qui précipita la fin de la guerre contre le Japon, dépendait de la fourniture d'uranium par les mines du Congo belge<sup>46</sup>.

De tels accroissements de production exigèrent une utilisation intensive des ressources en main-d'œuvre des colonies. Tout d'abord, tous les territoires britanniques furent mis à contribution en tant que réservoirs de soldats et de travailleurs. Dans le protectorat du Bechuanaland, par exemple, 10 000 hommes furent recrutés pour l'African Pioneer Corps [Corps des pionniers d'Afrique] sur une population totale évaluée à moins de 250 000 habitants. Il s'agissait là d'une ponction anormalement élevée dans la force de travail agricole et industrielle, mais dans toutes les colonies où fut organisé un recrutement, volontaire ou forcé, un lourd tribut fut réclamé à ceux qui restaient sur place. La demande accrue de denrées alimentaires, de caoutchouc, de bois et de minerais s'ajoutait, en effet, aux exigences des programmes de travaux publics nécessités par l'effort de guerre et à un accroissement de la demande de main-d'œuvre pour les nouvelles usines, implantées au Congo

43. A. Lederer, 1983, p. 134.

44. J.-C. Williame, 1983.

45. R. Anstey, 1977, p. 144.

46. R. Dummett, 1985, p. 392.

belge en particulier, destinées aux productions que l'Europe ne pouvait plus fournir.

Suivant les colonies, des méthodes diverses furent employées pour assurer cette production accrue de matières premières stratégiques. Au Congo belge, qui fournissait relativement peu d'hommes aux armées alliées (une unité congolaise se joignit au corps expéditionnaire qui libéra l'Éthiopie des Italiens et des hommes furent incorporés dans des unités sud-africaines et rhodésiennes), la population civile fut mobilisée de façon quasi militaire pour assurer l'accroissement de la production. Des paysans étaient contraints au travail forcé sur des chantiers de construction de routes ou bien organisés en équipes de collecte du caoutchouc naturel. Des récoltes étaient réquisitionnées. L'un des points essentiels de la politique belge au Congo avait consisté, dès avant la guerre, à exiger de tout Africain vivant en « société coutumière » qu'il fournisse 60 jours de travail obligatoire (rémunéré ou non) à la communauté locale. Ces travaux comportaient la construction et l'entretien des routes et la production de denrées alimentaires ou de rapport. Cette politique, sanctionnée par un décret de décembre 1933, avait contribué à combattre les effets de la crise et était désormais appliquée avec plus de vigueur encore pour les besoins de la poursuite de la guerre. Si la Belgique ne pouvait combattre, du moins pouvait-elle fournir aux Alliés des moyens pour le faire. En 1944, le nombre maximal de journées de travail obligatoire était passé à 120. Ceux qui se soustrayaient à ce devoir comparaissaient devant les tribunaux de police, en sorte que le bras de la justice d'État était lui aussi réquisitionné pour aider l'administration à faire appliquer sa politique d'augmentation de la production<sup>47</sup>. Les principaux agents de cette politique étaient bien sûr les chefs, aussi leur impopularité ne fit-elle que croître. Dans l'ensemble, les efforts supplémentaires imposés aux paysans du Congo pendant la guerre furent, selon les termes de Jean Stengers, « considérables et parfois très durs<sup>48</sup> ».

En Afrique britannique, on eut moins souvent recours au travail obligatoire. Les principaux exemples en furent le travail forcé dans les mines d'étain du Nigéria<sup>49</sup> et l'enrôlement de travailleurs dans les plantations de sisal du Tanganyika après la conquête des Philippines et de l'Indonésie par les Japonais. Cet enrôlement visait à satisfaire les besoins en ficelle lieuse des Américains<sup>50</sup> et des agriculteurs blancs du Kenya, ces derniers s'étant, selon les termes de la protestation qu'éleva à l'époque Arthur Creech-Jones, « assuré, sous le couvert des nécessités de la guerre, une nouvelle concession aux dépens des Africains<sup>51</sup> ». Mais si le recrutement des soldats et de la main-d'œuvre pour l'armée se faisait, pour une bonne part, théoriquement sur la base du volontariat, dans la pratique il était souvent obligatoire. Là encore, les chefs furent les principaux agents recruteurs. Lorsqu'il leur fallait user

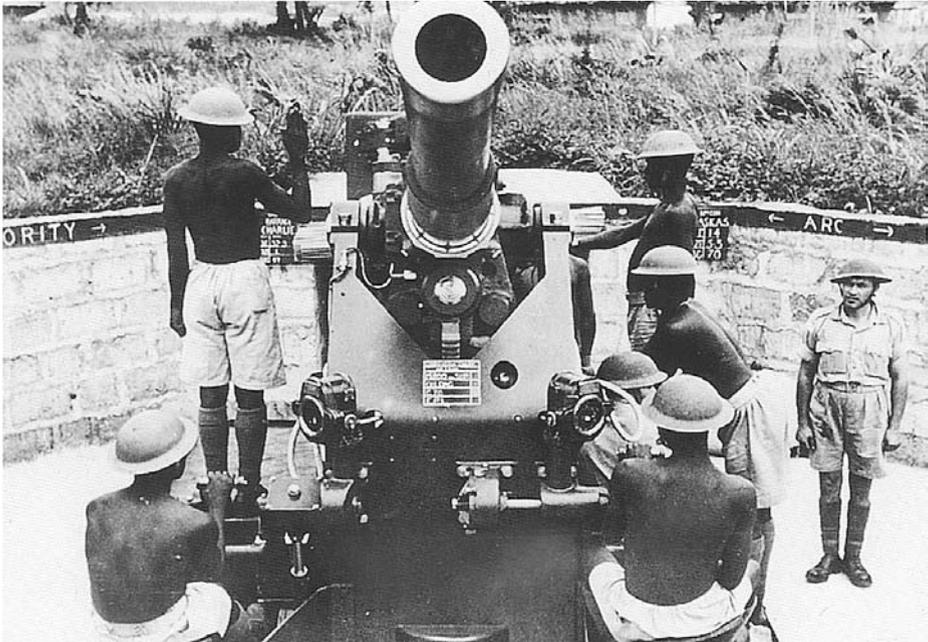
47. R. Anstey, 1977, p. 147.

48. J. Stengers, 1983, p. 11.

49. Sur le scandale que cette affaire provoqua au Parlement, voir M. Crowder, 1980, p. 495.

50. J. Iliffe, 1979, p. 343.

51. Cité par R. Smyth, 1985.



4.1. Pièce de défense antiaérienne manœuvrée par des soldats africains pendant la seconde guerre mondiale.

[Source : Ministère de l'information du Royaume-Uni. Photo : ©Topham, Londres.]

de la contrainte pour fournir les effectifs requis par l'administration, leur impopularité augmentait d'autant. Si les Bamangwatu, dont il avait été le souverain pendant près d'un quart de siècle, déposèrent Tshekedi Khama en 1949, c'est en partie à cause du rôle qu'il avait joué dans le recrutement pour le compte des Britanniques<sup>52</sup>. Et pourtant, comme l'a montré David Kiyaga-Mulindwa, ce roi était animé des meilleures intentions car, en fournissant aux Britanniques les hommes dont ils avaient besoin pour former une unité militaire entièrement distincte de l'armée sud-africaine, lui et les autres chefs espéraient que les Britanniques se sentiraient redevables à l'égard des Botswana qui seraient ainsi assurés de n'être jamais livrés à l'Afrique du Sud<sup>53</sup>.

Belges et Britanniques réalisèrent la mobilisation de la population africaine de leurs colonies selon des modalités différentes relevant de conceptions dissemblables. Les Belges, qui n'envisageaient pour les Africains instruits aucun avenir politique dans la gestion de l'État colonial, ne se souciaient guère de distinguer entre *susciter* et *exiger* un soutien. Dans les colonies britanniques, même dans celles qui étaient dominées par les

52. Voir M. Crowder, 1985a; N. Parsons, 1985.

53. D. Kiyaga-Mulindwa, 1984.

Blancs comme la Rhodésie du Nord<sup>54</sup>, on se donna beaucoup de peine pour persuader les Africains de participer à l'effort de guerre en se portant volontaires pour le service militaire, en augmentant la production ou encore en versant une contribution aux caisses de guerre, en échange de la promesse d'une amélioration de leur situation économique, sociale et politique après le conflit. Par voie d'affiches, à la radio, dans des séances de cinéma itinérant et dans les bureaux d'information, on répétait aux Africains qu'ils étaient les partenaires de leurs maîtres coloniaux dans la lutte pour la démocratie et que *le meilleur des mondes* les attendait après la guerre<sup>55</sup>. Les fonctionnaires coloniaux « se retrouvèrent ainsi projetés dans le rôle inhabituel pour eux de propagandistes de l'empire. Ils se postaient sur la place publique et utilisaient tous les moyens de communication à leur disposition pour séduire l'opinion publique<sup>56</sup> ».

Le nouveau *Colonial Development and Welfare Act* fut promulgué au tout début de la guerre et marqua, même s'il n'ouvrait qu'un crédit annuel de 5 millions de livres pour l'ensemble de l'empire, un changement d'attitude important des Britanniques à l'égard de la gestion de leurs colonies: l'effort de développement devait dorénavant être entrepris non en vue des avantages procurés au pays donateur mais en fonction des besoins immédiats de la colonie intéressée; tout aussi important sans doute, le gouvernement colonial devait fournir les fonds nécessaires au bien-être social de la population, en développant les services éducatifs ou en créant des hôpitaux; enfin, trait probablement le plus significatif, le vieux principe de l'autofinancement des colonies était définitivement abandonné<sup>57</sup>. Au Ministère des colonies et au Cabinet, le débat sur l'avenir politique des colonies était engagé, même s'il fallut attendre la fin des hostilités pour qu'un programme de « décolonisation » proprement dit voie le jour. Pendant la guerre, l'incertitude régnait quant à ceux qui hériteraient du pouvoir: autorités autochtones, élite éduquée ou association de ces deux groupes. Mais, quelle qu'en soit la forme, aucune date n'était prévue pour le transfert du pouvoir aux Africains. Des promesses de réforme politique furent faites dans les colonies d'Afrique occidentale et, bien que leur portée se révélât tout à fait mineure, il faut noter que les projets élaborés pendant la guerre aussi bien au Nigéria qu'en Côte-de-l'Or témoignaient de l'incertitude qui régnait quant au choix des futurs bénéficiaires du pouvoir<sup>58</sup>.

Au Congo, aucune promesse de cet ordre ne fut faite par l'administration. L'État colonial, indépendant de fait pendant la durée de la guerre et en relation économique étroite avec les Britanniques et les Américains,

54. R. Smyth, 1984.

55. Voir J. Cary, 1944.

56. R. Smyth, 1984.

57. Tel était certainement le point de vue du gouverneur des colonies, sir Bernard Bourdillon: voir J. White, 1981, p. 233-234; S. Constantine, 1984, chapitre 9.

58. Pour une intéressante analyse des discussions sur l'avenir des colonies d'Afrique qui se sont déroulées au Colonial Office pendant la guerre, notamment quant à l'existence de plans de décolonisation, voir J. Flint, 1983, p. 389-411, et la réponse de R. D. Pearce, 1984, p. 77-93.

continuait à exercer le même contrôle rigide sur la population africaine qu'à l'époque où il relevait directement de l'autorité du Ministère belge des colonies. Aucune concession n'était faite à l'idée d'un rôle politique des Africains dans la vie de la colonie, malgré les signes manifestes d'une insatisfaction et d'une agitation qui s'amplifièrent tout au long des années de guerre<sup>59</sup>. Comme le relève J. Stengers, la guerre ne fut pas, pour ce pays, «une période de transformations majeures. À aucun point de vue, dans l'évolution du Congo, elle n'a représenté un tournant<sup>60</sup>». Après la guerre, l'ancien régime de gouvernement colonial sous l'autorité de la métropole fut de nouveau imposé. Et dans les années de l'immédiat après-guerre, le Congo joua, dans le relèvement de la Belgique, un rôle aussi essentiel qu'auparavant dans la fourniture aux Alliés des ingrédients de leur victoire. Comme l'écrit R. Anstey, «les politiques économique et administrative des années de guerre représentent essentiellement un développement des pratiques existantes et non des innovations; la continuité est aussi une caractéristique de l'après-guerre<sup>61</sup>». Il faudra attendre 1950 pour voir la Belgique commencer à contribuer de façon substantielle au développement économique et social du Congo.

Très différent fut l'impact de la guerre sur les dépendances africaines de la Grande-Bretagne. D'une façon générale, l'idée neuve selon laquelle le gouvernement britannique avait l'obligation d'assurer le bien-être économique et social de ses colonies, cette idée née de la crise, grandit pendant la guerre. Des plans furent alors établis pour créer dans les colonies des établissements d'enseignement supérieur, d'autres pour y mettre sur pied des organisations syndicales. Des crédits furent réservés pour la recherche coloniale: ainsi furent créés un Conseil de la recherche sur les produits coloniaux, un Conseil de la recherche coloniale en sciences sociales, un Comité de la recherche médicale et un Comité de la recherche sur l'agriculture, la santé animale et la foresterie coloniales.

La Grande-Bretagne s'engagea sur la voie des réformes en partie sous la pression de son allié américain, qui n'était pas disposé à faire la guerre uniquement pour lui permettre de conserver son empire, en partie pour répondre aux incitations émanant du Colonial Office et d'autres milieux, et en partie pour éviter la répétition des troubles que connurent les Antilles en 1940 à cause de conditions économiques et sociales scandaleuses. Il devint rapidement évident après la guerre, surtout en Afrique de l'Ouest, que le programme expérimental de réforme lancé pendant la guerre était tout à fait inapproprié. Malgré la reprise économique qu'elle avait suscitée, la guerre, au lieu d'apaiser le mécontentement rural et urbain des années 30, l'avait exacerbé. Les agriculteurs n'avaient pas pleinement tiré profit de la remontée des cours mondiaux de leurs produits d'exportation, car l'administration contrôlait les prix et affectait les sommes obtenues de la

59. R. Anstey, 1977, p. 157.

60. J. Stengers, 1983, p. 11.

61. R. Anstey, 1977, p. 159.

différence entre prix mondiaux et prix locaux à une caisse de compensation servant à financer les achats de matériel de guerre aux États-Unis. Ainsi, au Tanganyika, le sisal se vendait à moins de la moitié du prix que le payaient les Américains, ce qui permit au Trésor britannique d'engranger, selon les calculs de J. Iliffe, un gain de 11 millions de livres pendant la période de contrôle des prix<sup>62</sup>.

Au Kenya, les agriculteurs blancs connurent un renouveau de fortune, surtout à partir de l'occupation par les Japonais des colonies extrême-orientales des Alliés. Les pouvoirs publics leur achetaient le maïs à des prix garantis et des mécanismes d'assistance financière furent également mis en place pour le lin, le seigle et le blé. Le prix garanti aux colons était souvent deux fois plus élevé que celui offert aux cultivateurs africains, qui n'en connurent pas moins une période de prospérité qui les incita à mettre davantage de terres en culture. Le conflit d'intérêts qui couvait entre les deux groupes d'agriculteurs ne fit ainsi que s'accroître<sup>63</sup>.

Si les agriculteurs africains ne récoltaient pas tous les bénéfices de la montée des cours sur le marché mondial, et dans certains cas n'en percevaient aucun, il leur fallait payer plus cher les marchandises importées dont l'offre était réduite en raison des difficultés du transport maritime. Il en résulta une inflation qui frappa indistinctement les travailleurs ruraux et urbains. Au Tanganyika, les prix doublèrent presque pendant la guerre et les auteurs d'une enquête menée à Dar es-Salaam en 1942 notaient que « 87 % environ des employés de la fonction publique perçoivent un salaire avec lequel il leur est matériellement impossible de subsister sans s'endetter<sup>64</sup> ». Le nombre des travailleurs urbains augmenta sensiblement en raison de l'implantation d'industries de substitution pour les produits importés qu'il n'était plus possible de se procurer ou de la mise en chantier de routes de liaison entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, liaison devenue essentielle pour la campagne d'Afrique du Nord ou pour l'approvisionnement et le ravitaillement en carburant des navires en route pour l'Inde et la campagne de Birmanie. Au Congo belge, la guerre stimula l'exode rural car les Africains voulaient se soustraire à la politique de recrutement sans frein des autorités et à leurs lourdes exigences en matière de production agricole<sup>65</sup>.

La croissance d'un prolétariat urbain ne s'accompagna pas d'un développement comparable des possibilités de logement et beaucoup de ces gens connaissaient des conditions d'existence effroyables dans des bidonvilles. Dans cette situation aggravée par l'inflation, ce prolétariat était mûr pour l'action politique et revendicative. De nombreuses grèves furent déclenchées, au cours de la guerre en Afrique britannique, pour appuyer des revendications

62. J. Iliffe, 1979, p. 344.

63. D. Anderson et D. Throup, 1985, p. 335 et suiv.

64. *Report of enquiry into wages and cost of living of low grade African government employees in Dar es Salaam*, septembre 1942, cité par J. Iliffe, 1979, p. 354.

65. R. Anstey, 1977, p. 173.

salariales. Même au Congo belge, où l'autorité s'exerçait de façon beaucoup plus stricte, les ouvriers de l'Union minière se mirent en grève en 1941 pour protester contre la dégradation de leurs conditions de vie et ils ne reprirent le travail que contraints et forcés par l'intervention de l'armée, après que 70 grévistes eurent été tués<sup>66</sup>.

La guerre stimulait en outre les ambitions de l'élite instruite dont certains membres s'étaient vu attribuer des postes dans l'administration et les affaires de la colonie en remplacement des fonctionnaires et gestionnaires britanniques appelés sous les drapeaux. Ces ambitions s'inspiraient notamment de la Charte de l'Atlantique signée en 1941 par Franklin D. Roosevelt et Winston Churchill, texte qui affirmait « le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre » et exprimait la volonté de « voir restaurer les droits souverains et l'autonomie de ceux qui en ont été privés par la force ». L'infirmité ultérieure du Premier Ministre britannique, selon qui la Charte ne concernait pas les territoires africains de son pays, ne fit qu'exacerber les rancœurs nationalistes envers le régime colonial. À cet égard, le contraste était évidemment saisissant avec l'Afrique belge, où n'existait aucune élite instruite puisque l'école primaire était le niveau d'instruction le plus élevé auquel pouvaient prétendre la plupart des Africains, les possibilités d'éducation se résumant au-delà, en tout et pour tout, au séminaire catholique.

L'élite ne fut pas la seule à voir ses ambitions stimulées par la guerre. Les hommes recrutés à la ferme pour aller se battre en Birmanie ou travailler comme ouvriers au Moyen-Orient ou en Italie acquièrent de nouvelles compétences, de nouveaux métiers; beaucoup d'entre eux apprirent à lire et à écrire; nombreux furent ceux qui élargirent leur horizon en séjournant en Inde où ils virent les nationalistes exiger le départ des Britanniques, ou en Italie où ils furent témoins des destructions massives que les Blancs étaient capables de s'infliger les uns aux autres. Lorsqu'ils rentrèrent dans leur pays, ils nourrissaient pour eux-mêmes et leurs enfants des ambitions bien différentes de celles qu'ils pouvaient avoir au moment de leur recrutement. Au Congo belge, les aspirations nées sous d'autres cieux demeuraient étouffées par un système d'administration aux accès rigoureusement contrôlés qui ne laissait aucun débouché politique aux Africains. Ce fut pourtant durant la guerre que des Africains instruits tentèrent pour la première fois de battre en brèche le régime colonial; des sous-officiers noirs montèrent, en effet, contre les Belges, à Elisabethville, une conspiration mal organisée qui fut facilement neutralisée<sup>67</sup>. Mais dans des colonies comme la Côte-de-l'Or ou le Nigéria, les soldats de retour de la guerre pouvaient exprimer leurs aspirations nouvelles et ils devinrent militants, parfois dirigeants, des partis politiques qui réclamaient désormais pour les Africains le droit de se gouverner eux-mêmes.

66. B. Fetter, 1976, p. 173.

67. *Ibid.*

## L'Afrique sous domination britannique et belge à la veille de la lutte pour l'indépendance

En 1935, il était inimaginable qu'un quart de siècle plus tard la plus grande partie de l'Afrique britannique et belge puisse être indépendante. L'administration coloniale britannique en concevait la possibilité dans un délai minimal de trois générations et les Belges pensaient qu'il faudrait au moins cent ans avant de pouvoir même envisager la question de l'indépendance. Même le plus optimiste des leaders politiques d'Afrique de l'Ouest n'aurait pu espérer qu'en 1960, et *a fortiori* en 1957, un pareil objectif fût atteint. Dans les années 30, le mot d'indépendance n'était pas le plus fréquent dans les discours des hommes politiques africains. Or, dès 1945, dans l'essentiel de l'Afrique britannique, sinon déjà en Afrique belge, l'indépendance paraissait un objectif réalisable bien qu'encore éloigné. La possibilité de l'accession de la Côte-de-l'Or à l'indépendance était un sujet que l'on évoquait au Colonial Office, même si l'on estimait qu'elle avait « peu de chances d'être réalisable en moins d'une génération<sup>68</sup> ». La décennie 1935-1945 constitue donc un moment capital de l'histoire coloniale et l'on débattera sans doute encore longtemps des facteurs de changement à l'œuvre. La grande crise économique et la seconde guerre mondiale exercèrent une profonde influence aussi bien sur l'attitude des colonisés que sur celles des... colonisateurs. Mais certaines évolutions s'étaient produites avant même que la crise ne se répercute en Afrique et certainement avant que celle-ci ait ressenti l'impact de la seconde guerre mondiale.

Tout d'abord, l'investissement initial fait dans l'éducation en Afrique, et particulièrement en Afrique britannique, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle commençait à porter ses fruits en donnant naissance à une élite ayant une conscience politique; or, une corrélation directe s'établit entre la taille de l'élite éduquée par rapport à la population d'une colonie et la croissance d'un mouvement nationaliste efficace. Ainsi, le riche Congo belge, où les possibilités d'instruction offertes aux Africains étaient réduites au minimum, restait loin derrière son voisin, le Soudan anglo-égyptien (actuel Soudan), pays pauvre mais doté d'écoles de droit, d'ingénieurs, de science vétérinaire, d'agriculture et de médecine ouvertes avant la guerre. Ensuite, quel que fût le système d'exploitation employé par la puissance colonisatrice, vers le milieu des années 30 la plupart des Africains se trouvaient, sous une forme ou une autre, directement impliqués dans le fonctionnement de l'économie coloniale et la politique mise en œuvre par les maîtres de la colonie les touchait à peu près tous.

La dépression et la seconde guerre mondiale renforcèrent, chacune à sa manière, la perception par les élites des injustices du système colonial, notamment quant à leur participation au système, d'abord entravée puis facilitée

68. *Constitutional development in Africa*, mémoire rédigé par A. Cohen, Public Record Office, Londres, CO847/36/47238, cité par J. P. Hargreaves, 1985, p. 438.



4.2. Le jour de l'indépendance du Swaziland: le chef Sobhuza II, « le Lion du Swaziland », inspecte ses troupes.

[Photo : © Camera Press, Londres. Photo Jan Kopec.]

par ces événements. De même, la dépression et la seconde guerre mondiale, à travers les épreuves que l'économie coloniale leur infligea et les perspectives qu'elle ouvrit puis referma, affinèrent la perception que le paysannat et le prolétariat naissant avaient de l'État colonial. À la suite de cette évolution, les puissances coloniales se retrouvèrent face à une Afrique très différente de l'Afrique du début des années 30. Quand ils prirent conscience de la réalité de ces changements, les Britanniques étaient préparés à s'y adapter; les Belges ne l'étaient pas et les conséquences de cette impréparation furent catastrophiques.